

RCS : VIENNE Code greffe : 3802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1993 B 80267 Numéro SIREN : 393 368 964 Nom ou dénomination : NORD ISERE EXPERTISE
--

Ce dépôt a été enregistré le 16/04/2021 sous le numéro de dépôt B2021/003680

①

BILAN - ACTIF

3680

DGFIP N° 2050 2020

Page 2

Désignation de l'entreprise : SA NORD ISERE EXPERTISE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2	
Adresse de l'entreprise 10 B Rue Joseph Cugnot		38300 BOURGOIN JALLIEU	
Durée de l'exercice précédent* 1 1			
Numéro SIRET* 3 9 3 3 6 8 9 6 4 0 0 0 2 8		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 13 10 8 2 0 2 0	
		N-1 13 10 8 2 0 1 9	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 0	
Classe de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cagid Group

Désignation de l'entreprise : SA NORD ISERE EXPERTISE

Néant ☐ *

		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :125...000.....)	DA	125 000	125 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	12 500	12 500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	389 663	379 515
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	55 241	10 147
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	DL	582 404
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	75 000	
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	75 000	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	356 290	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	30 460	5 650
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		3 480
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	593 716	345 277
	Dettes fiscales et sociales	DY	249 970	255 404
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	18 617	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	357 565	345 125
	TOTAL (IV)	EC	1 606 618	954 936
	Ecarts de conversion passif *	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 264 022	1 482 098
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 606 618	954 936
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : **SA NORD ISERE EXPERTISE**Néant ☐ *

		Exercice N						Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC				
	Production vendue biens* services*	FD		FE		FF				
		FG	1 344 275	FH		FI	1 344 275	1 071 617		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 344 275	FK		FL	1 344 275	1 071 617		
	Production stockée*					FM	13 346	185 459		
	Production immobilisée*					FN				
	Subventions d'exploitation					FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	60 223	10 404		
	Autres produits (1) (11)					FQ	818	408		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 418 662	1 267 888	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS			
	Variation de stock (marchandises)*						FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	678 607	676 114	
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	6 307	3 979	
	Salaires et traitements*						FY	387 937	375 779	
	Charges sociales (10)						FZ	141 878	141 215	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				GA	17 044	728	
							GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	39 862	59 050	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)						GE	211	44	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 271 845	1 256 907	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II - I)						GG	146 817	10 981	
	opérations en trésorerie	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH		
Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	5 447	3 313	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	8	375	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM			
	Différences positives de change						GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO			
Total des produits financiers (V)						GP	5 455	3 688		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	598	424	
	Différences négatives de change						GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
Total des charges financières (VI)						GU	598	424		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	4 857	3 264		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (II - I + III - IV + V - VI)						GW	151 674	14 245		

Désignation de l'entreprise : SA NORD ISERE EXPERTISE

Néant ☐ *

				Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		49	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		13 500	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		13 549	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE			525
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		13 500	2 507
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		75 000	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		88 500	3 033
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)				HL	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY			
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP			
	{ - Crédit bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		5 447	3 313
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1		2 878	(88)
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6				
	obligatoires A9				
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8				
	dont cotisations Madelin A7				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)				Exercice N	
CESSION D IMMOBILISATION				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
DOTATION AU PROVISION POUR RISQUES				75 000	13 500
PRODUITS EXCEPTIONNELS					49
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N	
				Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SA NORD ISERE EXPERTISE

10 B Rue Joseph Cugnot

38300 BOURGOIN JALLIEU

ANNEXE DU 01/09/2019 AU 31/08/2020

NORD ISERE EXPERTISE

10 B Rue Joseph Cugnot

38300 BOURGOIN JALLIEU

04.74.28.39.10

NORD ISERE EXPERTISE

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 264 021.96 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 344 275.29 Euros et dégageant un bénéfice de 55 241.04 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2019 au 31/08/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les impacts de l'épidémie COVID19

Conformément à l'analyse des Autorités des Normes Comptables (ANC), l'épidémie est née au cours de l'exercice clos le 31 Mars 2020. A ce titre l'entreprise communique les informations complémentaires suivantes :

Impacts sur le résultat de l'exercice :

Les éventuels impacts sur le niveau de l'activité et ses conséquences sur les agrégats de l'entreprise (chiffre d'affaires, frais de personnel,...) sont intégrés dans les comptes par nature de l'exercice. Conformément à l'analyse de l'ANC ils n'ont pas fait l'objet d'une comptabilisation en résultat exceptionnel.

Compte tenu de la proximité de l'évènement et de la date de clôture de l'exercice ces impacts s'avèrent peu significatifs

Evaluation des actifs et des passifs

L'entreprise ne détient pas dans ses actifs au bilan clos le 31/08/2020 de valeurs susceptibles de devoir faire l'objet d'un test de dépréciation.

Les éventuelles conséquences dommageables sur les créances clients ont fait l'objet des provisions nécessaires

Conduite de l'entreprise

L'activité de l'entreprise est très peu impactée par l'épidémie. Elle a cependant fait appel aux mesures gouvernementales suivantes :

- " Mise en place du chômage partiel de mars à mai 2020
- " Souscription d'un emprunt type PGE à hauteur de 300 000 €

A la date d'arrêté des comptes elle est à jour de paiement de l'ensemble de ses passifs

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
TITRES	50.0000	2 500			2 500

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeurs	Taux d'amortissement
LOGICIELS	42 001	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	6 ans
Matériel de bureau	Linéaire et dégressif	4 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	2 à 8 ans

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les travaux en cours sont évalués en fonction des heures engagées (valorisées au prix de vente horaire).

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Détail des produits à recevoir

	Montant
FACTURES A ETABLIR	186 976
AVOIRS A RECEVOIR	36 167
Total	223 143

Détail des charges à payer

	Montant
INTERETS COURUS S/CT CT	201
HONORAIRES	4 060
ENTRETIEN INFORMATIQUE	66 957
SOUS TRAITANCE	79 374
CONGES A PAYER	23 637
INTERESSEMENT A PAYER	30 441
CHARGES SOCIALES S/CP	8 665
CSG S/INTERESSEMENT A PAYER	3 270
TAXE APPRENTISSAGE	1 304
CFE	1 784
FORMATION CONTINUE	1 348
Total	221 041

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
ASSURANCES	740		
COTISATIONS	3 090		
Total	3 830		

Détail des produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-189)

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
PRESTATIONS	357 565		
Total	357 565		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
PRESTATIONS	1 344 275
Total	1 344 275

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	598	5 455
Dont entreprises liées		5 447

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 2150 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires de certification des comptes

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

Prêt de 300 K€ : prêt garanti par l'état

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice. Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe, pour un montant de 35 407 €

Hypothèse de calcul retenu :

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over faible
- taux de croissance des salaires : 1.5 %
- taux d'actualisation : 1.9 %

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- EXPERTEAM	457	66.67	
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

NORD ISERE EXPERTISE

Société anonyme

Au capital de 125 000 Euros

10 B, rue Joseph Cugnot

38300 BOURGOIN-JALLIEU

393 368 964 RCS BOURGOIN-JALLIEU

NORD ISERE EXPERTISE

Société anonyme
au capital de 125 000 Euros

10 B, rue Joseph Cugnot
38 300 BOURGOIN-JALLIEU

393 368 964 RCS BOURGOIN-JALLIEU

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 août 2020

A l'assemblée générale de la société anonyme Nord Isère Expertise

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Nord Isère Expertise relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport (11 pages).

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux dettes et créances échues n'apparaissent pas dans les documents mis à votre disposition.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et

met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Craponne, le 5 février 2021

Le Commissaire aux Comptes,

SOFIAL Rhône Alpes

SOFIAL RHÔNE ALPES SAS
Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon
RCS LYON B 424 283 484 00015
147 bis, Avenue Pierre Dumont
69290 CRAPONNE - Tél. 04 78 57 18 89

François RECCHIA

Commissaire aux comptes,
Mandataire social

Désignation de l'entreprise : SA NORD ISERE EXPERTISE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise 10 B Rue Joseph Cugnot 38300 BOURGOIN JALLIEU Durée de l'exercice précédent* 11

Numéro SIRET* 3 9 3 3 6 8 9 6 4 0 0 0 2 8

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 13 1 0 8 2 0 2 0	N-1 13 1 0 8 2 0 1 9
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	42 001 8 067	33 934
	Fonds commercial (1)	AH	AI	299 141	312 641
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	30 890 21 227	664
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV	305	305
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE	25 000	25 000
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	5 296	5 266
	TOTAL (II)	BJ	BK	402 634 29 294	373 340 343 212
STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO	198 805	185 459
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	672 257 151 705	520 552 349 756
	Autres créances (3)	BZ	CA	1 002 969	401 491
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	164 526	201 249
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	3 830	931
	TOTAL (III)	CJ	CK	2 042 387 151 705	1 890 682 1 138 887
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	2 445 021 180 999	2 264 022 1 482 098
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	0	(3) Part à plus d'un an : CR
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :			Créances :

Désignation de l'entreprise : SA NORD ISERE EXPERTISE

Néant ☐ *

		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :125...000.....)	DA 125 000	125 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD 12 500	12 500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG 389 663	379 515
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI 55 241	10 147
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
		DL 582 404	527 163
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP 75 000	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR 75 000	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU 356 290	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV 30 460	5 650
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	3 480
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 593 716	345 277
	Dettes fiscales et sociales	DY 249 970	255 404
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA 18 617	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB 357 565	345 125
	TOTAL (IV)	EC 1 606 618	954 936
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 2 264 022	1 482 098
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 1 606 618	954 936
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

CERTIFIÉ CONFORME

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **SA NORD ISERE EXPERTISE** Néant ☐ *

		Exercice N						Exercice (N-1)
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	{ biens* services*	FD		FE		FF	
			FG	1 344 275	FH		FI	1 344 275
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 344 275	FK		FL	1 344 275	1 071 617
	Production stockée*				FM	13 346	185 459	
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	60 223	10 404	
	Autres produits (1) (11)				FQ	818	408	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 418 662	1 267 888
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS			
	Variation de stock (marchandises)*				FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	678 607	676 114	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	6 307	3 979	
	Salaires et traitements*				FY	387 937	375 779	
	Charges sociales (10)				FZ	141 878	141 215	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	17 044	728	
			- dotations aux provisions		GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC	39 862	59 050		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD					
	Autres charges (12)		GE	211	44			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 271 845	1 256 907
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	146 817	10 981	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	5 447	3 313	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	8	375	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
Total des produits financiers (V)					GP	5 455	3 688	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	598	424	
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
	Total des charges financières (VI)				GU	598	424	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	4 857	3 264	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	151 674	14 245	

CERTIFIÉ CONFORME

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2020

Page 5

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SA NORD ISERE EXPERTISE

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	49		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	13 500		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	13 549		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		525	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	13 500	2 507	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	75 000		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	88 500	3 033	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(74 951)	(3 033)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	21 482	1 065	
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)		HL	1 437 666	1 271 576	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 382 425	1 261 429	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	55 241	10 147	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	HY	produits de locations immobilières		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		
	(3) Dont {	HP	- Crédit bail mobilier *		
			- Crédit bail immobilier		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HQ			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IH			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IJ	5 447	3 313	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IK			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	HX			
		RC			
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
(9) Dont transferts de charges	A1	2 878	(88)		
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A2				
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6				
	A8				
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	obligatoires	A9			
	dont cotisations Madelin	A7			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
CESSION D IMMOBILISATION		13 500		13 500	
DOTATION AU PROVISION POUR RISQUES		75 000			
PRODUITS EXCEPTIONNELS				49	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 264 021.96 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 344 275.29 Euros et dégageant un bénéfice de 55 241.04 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2019 au 31/08/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les impacts de l'épidémie COVID19

Conformément à l'analyse des Autorités des Normes Comptables (ANC), l'épidémie est née au cours de l'exercice clos le 31 Mars 2020. A ce titre l'entreprise communique les informations complémentaires suivantes :

Impacts sur le résultat de l'exercice :

Les éventuels impacts sur le niveau de l'activité et ses conséquences sur les agrégats de l'entreprise (chiffre d'affaires, frais de personnel,...) sont intégrés dans les comptes par nature de l'exercice. Conformément à l'analyse de l'ANC ils n'ont pas fait l'objet d'une comptabilisation en résultat exceptionnel.

Compte tenu de la proximité de l'évènement et de la date de clôture de l'exercice ces impacts s'avèrent peu significatifs

Evaluation des actifs et des passifs

L'entreprise ne détient pas dans ses actifs au bilan clos le 31/08/2020 de valeurs susceptibles de devoir faire l'objet d'un test de dépréciation.

Les éventuelles conséquences dommageables sur les créances clients ont fait l'objet des provisions nécessaires

Conduite de l'entreprise

L'activité de l'entreprise est très peu impactée par l'épidémie. Elle a cependant fait appel aux mesures gouvernementales suivantes :

- " Mise en place du chômage partiel de mars à mai 2020
- " Souscription d'un emprunt type PGE à hauteur de 300 000 €

A la date d'arrêté des comptes elle est à jour de paiement de l'ensemble de ses passifs

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

CERTIFIE CONFORME

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
TITRES	50.0000	2 500			2 500

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeurs	Taux d'amortissement
LOGICIELS	42 001	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	6 ans
Matériel de bureau	Linéaire et dégressif	4 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	2 à 8 ans

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les travaux en cours sont évalués en fonction des heures engagées (valorisées au prix de vente horaire).

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Détail des produits à recevoir

	Montant
FACTURES A ETABLIR	186 976
AVOIRS A RECEVOIR	36 167
Total	223 143

Détail des charges à payer

	Montant
INTERETS COURUS S/CT CT	201
HONORAIRES	4 060
ENTRETIEN INFORMATIQUE	66 957
SOUS TRAITANCE	79 374
CONGES A PAYER	23 637
INTERESSEMENT A PAYER	30 441
CHARGES SOCIALES S/CP	8 665
CSG S/INTERESSEMENT A PAYER	3 270
TAXE APPRENTISSAGE	1 304
CFE	1 784
FORMATION CONTINUE	1 348
Total	221 041

CERTIFIE CONFORME

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
ASSURANCES	740		
COTISATIONS	3 090		
Total	3 830		

Détail des produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-189)

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
PRESTATIONS	357 565		
Total	357 565		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
PRESTATIONS	1 344 275
Total	1 344 275

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	598	5 455
Dont entreprises liées		5 447

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 2150 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires de certification des comptes

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

Prêt de 300 K€ : prêt garanti par l'état

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice. Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe, pour un montant de 35 407 €

Hypothèse de calcul retenu :

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over faible
- taux de croissance des salaires : 1.5 %
- taux d'actualisation : 1.9 %

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- EXPERTEAM	457	66.67	
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

NORD ISERE EXPERTISE

Société anonyme à conseil d'administration
Au capital de 125 000 euros
Siège social : 10 bis rue Joseph Cugnot
38300 BOURGOIN-JALLIEU

393 368 964 RCS VIENNE

AFFECTATION DU RESULTAT ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 24 FEVRIER 2021

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2020, s'élevant à + 55 241,04 € ainsi qu'il suit :

- à hauteur de 25 000 €, à la répartition d'un dividende de 10 € par action ;
- le solde, à savoir la somme de 30 241,04 €, au compte « autres réserves ».

Le dividende est mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Les dividendes seront versés aux associés personnes physiques par la société sous déduction de la retenue à la source des prélèvements sociaux au taux global de 17,20 % et, sauf dispense demandée dans les conditions légales, du prélèvement forfaitaire obligatoire au taux de 12,80 %.

Les dividendes distribués aux associés personnes physiques, fiscalement domiciliés en France, devront être inclus par chaque associé dans sa déclaration annuelle de revenu.

Ils seront imposés au taux forfaitaire de 12,80 % ou, sur option de l'associé pour l'ensemble des revenus entrant dans le champ du prélèvement forfaitaire unique, au barème progressif de l'impôt sur le revenu, après abattement de 40%.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que le montant des dividendes mis en paiement au cours des trois derniers exercices a été le suivant :

Exercice clos le	Dividende Par action	Part des revenus éligibles à la réfaction de 40%	Part des revenus non éligibles à la réfaction de 40%
30-09-2019	-	-	-
30-09-2018	8 €	56 €	19 944 €
30-09-2017	16 €	112 €	39 888 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme
Le Président Directeur Général
Monsieur Arnaud COSTARD

